

Tout s'explique avec l'esprit rationnel, mais nulle œuvre de paix ne se construit sans l'aide de Dieu

La justice universelle¹, question et réponse

Oui, la question d'une justice universelle est posée. Oui, l'alerte d'une justice discriminatoire est donnée ! Encore fallait-il avoir conscience de la guerre des malfaiteurs contre l'Etat de droit, pour identifier la partie effectivement discriminée, et envisager les mesures qui s'imposent.

L'édifice à compléter

Ce qui manque à l'édifice d'une justice internationale effective se réfère moins à l'éventualité de discriminations raciales dont la société n'est certes pas moins affranchie que nombre d'autres préjugés contre le droit et en faveur de la confusion (Ressource N° 124). Raison pour laquelle l'esprit de raison commande de prendre effectivement en compte, cette question et cette réflexion².

Ce qui manque, donc, se réfère davantage aux trafics d'influence dont Monsieur KABA a déjà observé la diversité, l'habitude, et les rituels pervers — absence de procès, procédure inachevée, expéditive, délocalisée sans raison — et les « ambiguïtés », pudiquement renvoyées au « politique ». Un renvoi acceptable si l'on considère les malfaiteurs comme une classe politique effective, selon une hypothèse surprenante dont la formulation, toutefois, n'est peut-être pas totalement dénuée de sens.

Dans ces circonstances, l'enjeu d'une « justice universelle » consiste, à partir des réalités de terrain, à fournir un travail permettant d'élever la conscience du droit, des niveaux très insuffisants de l'inculture et l'imagerie d'Epinal d'une école et d'une justice idéalisées, vers la conscience de travers de l'humanité dont nous avertissaient les Lettres anciennes disqualifiées, première surprise, depuis 1803. Ainsi, apparaît une première faiblesse, au sein-même de l'édifice que l'on croyait idéal, mais auquel on se propose d'apporter une pierre là où, pour sa consolidation, elle manque le plus, à savoir, à l'articulation entre déclaration d'intention, discours, et pratique effective, par la trahison manifeste des principes que l'on déclame, ou bien au contraire, par la contribution modeste, dans l'abnégation de la recherche, à ce qu'il faut faire pour consolider l'édifice.

Et c'est ainsi que, de surprise en surprise, du premier régicide contre un monarque français, en 1610, au procès de Galilée, en 1633, à la création de l'Académie française, en 1634, créée dans l'improvisation (Ressource N° 83), mais inscrite dans la durée dès 1635, les trahisons ultérieures ne manquent pas — 1666 - 1685 - 1756 - 1775 - 1795 - 1803 - 1870 - 1917 - 2013 — et il faudrait un livre complet³ pour les citer toutes.

Ma pierre à l'édifice

Vu les trafics continus contre la raison, depuis le XVI^e siècle, pour contrecarrer les progrès de la Réforme luthérienne par une prépondérance française artificielle, vu les trafics pour protéger les intérêts de la collusion depuis mille ans, par des exégèses laïques et religieuses toujours plus éloignées de l'exigence salutaire⁴ associée à la directive⁵ de la double-conformité,

Il n'est donc pas totalement déplacé d'invoquer une « justice de blancs » pour dénoncer la mainmise des malfaiteurs sur le système, mais il serait dangereux, pour instaurer un nouveau système de choses, de n'agir qu'en Scylla (Ressource N° 125), face au crime financier et au crime de sang, sans agir aussi en Charybde (Ressource N° 117), face au crime intellectuel contre Jésus.

¹ Avertissement au livre de Monsieur Sidiki KABA, « la justice universelle en question », L'Harmattan, 2010.

² Ressources citées accessibles à la page <http://www.fondation-du-verseau.org/71.htm>

³ On trouvera une partie du témoignage nécessaire dans l'ouvrage « MECANICIEN-PRECHEUR » publié à compte d'auteur et disponible à la page <http://www.fondation-du-verseau.org/40.htm>

⁴ Considérer avec raison, conformément au droit, et avec humilité, conformément à la religion, la ferme invitation à comprendre le caractère extérieur de « l'accomplissement » (le Zen dans l'art chevaleresque du tir à l'arc, Eugen HERRIGEL, préface de Daisetz SUZUKI, Dervy livres, 1953, rééditions).

⁵ L'expression de joyeuse « soumission à Dieu » — invitation à comprendre le caractère « extérieur » de la volonté divine, conformément à la religion (Le Coran, sourate de l'ouverture) — doit être considérée avec raison, sans arrogance, ni violence (Ressource N° 80, Testament d'Alger) — conformément au droit (Ressource N° 82, Evolution doctrinale de la raison depuis 3000 ans).